**Coordination Promeneurs du Net Parentalité**

**Appel à candidature 2024**

**Préambule :**

Par leur action sociale, les Caf contribuent au maintien et au renforcement des liens familiaux, à l’amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l’épanouissement de l’enfant et de l’adolescent, au soutien à l’autonomie des jeunes adultes et à la prévention des exclusions.

Conformément aux orientations de la convention d’objectifs et de gestion (Cog), signée entre la Cnaf et l’État, les actions soutenues par la branche Famille dans le domaine du soutien à la parentalité doivent poursuivre les objectifs suivants :

* Favoriser l’accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité.
* Poursuivre le déploiement des Promeneurs du Net Parentalité dans la démarche d’« aller vers » les parents.
* Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d’adolescents.
* Développer des actions parentalité liées à la prévention des risques liés aux usages du numérique.

Le dispositif des Promeneurs du Net Parentalité permet de :

* Répondre au besoin d’accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu’ils sont adolescents.
* Ouvrir de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d’écoute de qualité, afin d’éviter qu’ils restent sans réponses face à leurs questionnements du quotidien.

1. **Déploiement d’une mission de coordination Promeneur du Net Parentalité**

La Caisse d’Allocations Familiales de l’Isère recherche un porteur de projet pour la création et la coordination du réseau des Promeneurs du Net à l’échelle départementale. Les missions de ce coordinateur sont les suivantes :

*Coordination et animation du réseau*

* Promouvoir et faire respecter la Charte Nationale des Promeneurs du Net,
* Assurer un accompagnement collectif et individuel des professionnels engagés dans la démarche afin qu’ils soient le plus autonome possible. Répondre à leurs questionnements relatifs à la posture professionnelle à adopter sur les réseaux sociaux face aux parents ou encore sur les outils et supports techniques propres à la mission (Ex : création de compte sur les réseaux sociaux etc.),
* Animer le réseau départemental des PDNP et favoriser la diffusion d’une culture commune de la parentalité numérique par l’organisation et l’animation de temps de regroupement : échanges de pratiques, réflexion sur la posture, informations etc.
* Assurer une veille, favoriser l’articulation des PDNP avec les acteurs de la parentalité œuvrant sur les territoires. Aider les PDNP à identifier les acteurs de la parentalité qui peuvent être mobilisés pour orienter les situations ou questionnements ne relevant pas de leurs compétences,
* Rendre compte régulièrement à la Caf de l’Isère des problématiques nécessitant un arbitrage, des développements et questions posées au sein du réseau PDNP. Un rythme d’une réunion mensuelle pourra être adopté en collaboration ou non (en fonction des sujets à travailler) avec la coordination des Promeneurs du Net Jeunesse,
* Participer au Comité de pilotage PDN et contribuer à sa préparation, son animation, accompagner la réflexion,
* Travailler en direct avec la coordination des Promeneurs du Net Jeunesse afin de mutualiser les moyens, tout en gardant chacun une empreinte thématique propre.

*Communication*

* Elaborer les outils de communication destinés à la mobilisation et au recrutement des 1ers promeneurs du net parentalité (PDNP) et au lancement de la démarche,
* Administrer les outils : gérer la boîte mail dédiée aux PDNP, tenir à jour l’annuaire départemental, réfléchir à la création d’un espace collaboratif de travail : veille documentaire, actualités, outils, informations,
* Promouvoir le dispositif des PDNP, informer, mobiliser les acteurs, développer des outils de communication et d’échange,

*Suivi administratif*

* En collaboration avec le Pôle Parentalité de la Caf de l’Isère, gérer l’appel à candidature des PDNP et préparer les éléments permettant leur désignation,
* Assurer la gestion administrative du conventionnement des futurs PDNP et le lien avec la Caf pour le suivi technique et financier nécessaire,

Réaliser un rapport d’activité en fin de période permettant l’évaluation de l’action

1. **Modalités de financement**

Cette fonction de coordination sera financée sous forme d’une subvention octroyée via :

- Des fonds nationaux (Fond National Parentalité, volet 3) à hauteur de 20000€/an (soumis à la variation éventuelle des barèmes nationaux).

- Un complément en fonds locaux accordé suite à une validation en CAS (Commission Action Sociale).

1. **Modalités de dépôt et de sélection des projets**

Les dossiers sont à déposer entre le 5 et le 16 Février sur la plateforme ELAN.

Pièces justificatives obligatoires au dépôt du dossier dans Elan à la création du compte gestionnaire sur la plateforme

* *Associations – Mutuelles - Comité d’entreprise*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature de l’élément justifié** | **Justificatifs à fournir pour une première demande** |
| **Existence légale** | - Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture.  - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.  - Pour les comités d'entreprises : procès-verbal des dernières élections constitutives |
| - Numéro SIREN / SIRET |
| **Vocation** | **-** Statuts datés et signés |
| **Destinataire du paiement** | - Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly). |
| **Capacité du contractant** | - Liste datée et signée des membres du conseil d’administration et du bureau |
| **Pérennité** | - Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l’année précédant la demande (si l’association existait en N-1) |

* *Collectivités territoriales - Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)*

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature de l’élément justifié** | **Justificatifs à fournir pour une première demande** |
| **Existence légale** | - Arrêté préfectoral portant création d’un EPCI et détaillant le champ de compétence |
| - Numéro SIREN / SIRET |
| **Vocation** | - Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence) |
| **Destinataire du paiement** | - Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN |

**Contact :**

Norig LE GOARANT

Chargée de conseil et développement

Tel : 04 76 46 42 43